



Opposition administrative

Par **giome**, le **14/09/2017** à **20:13**

Bonjour,

J'aurais besoin de votre avis éclairé.

Ma banque vient de m'informer d'une opposition administrative émise par le trésor public à mon encontre, pour un montant de 375€.

J'ai donc creusé un peu et ce titre est émis pour le compte du service des amendes de ma ville.

Cela correspond donc à une amende forfaitaire majorée pour stationnement très gênant ou dangereux...

Là où ça coince c'est que je n'ai jamais reçu d'avis de contravention, normal ou majoré et que je n'ai pas eu d'avis sur mon pare brise.

Je précise que mon certificat d'immatriculation est à jour concernant l'adresse.

Je me doute que je dois traiter avec l'officier du ministère public, mais comment contester une amende dont je n'ai aucune trace ?

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **14/09/2017** à **22:50**

Bsr

Bon courage pour faire admettre cela, car au total, avant d'en arriver là il doit y avoir

plusieurs relances, dont je vous conseille de demander copie.